



Gruyère

Toamême présente deux créations

CHARMEY. L'école de cirque Toamême, basée à Fribourg, présente ces jours son spectacle annuel. Dix dates sont prévues dans le canton jusqu'au début juillet, dont une ce dimanche à Charmey: la scène mobile sera installée à Vounetz, où se tiendront deux créations collectives, *A l'emporter* et *Le divan*.

Une vingtaine d'artistes investis

Une vingtaine de jeunes artistes, âgés de 8 à 18 ans, se sont investis pour créer ces deux spectacles. Ils mêlent les techniques de cirque classiques (acrobaties, jonglage, funambulisme...) au théâtre de mouvement. Avec, en plus, de la musique interprétée en direct. Pour ces créations, les artistes en herbe sont entourés d'une équipe professionnelle, qui comprend metteur en scène, musicien, scénographe, costumiers et coaches techniques. **EB**

Charmey, Vounetz, dimanche 20 juin, 14 h. Réservations: www.toameme.ch

Deché-delé

Chobretyè

Parmi totè lè viyè mârèri ke trènon din mon burô, l'é rêtrovâ, (in fajin on bokon d'ouâdre) la licha di chobretyè di velâdzo dou tyinton. L'i a mé dè dou-thin velâdzo ke l'an lou chorènon. I vinyon chovin de n'ichtouâre, d'ouna lèjande, ou bin d'ouna krouye fâcha ke l'è arouvâye din le viyo tin.

Ma, l'i a achebin lè chorènon di dzin, din ti hou velâdzo. L'è pâ rin, krèdè-mè. Fachilo a konprindre; parto di grochè famiyè yo i bayivan le non dou chènâ, pu dou pére-gran, adi apri. Di famiyè dou mimo non k'iran pâ dè parin, kemin fére po lè dèchèparâ? Bin, l'ou bayivan to chinpyamin on chobretyè. Pâ tan onorâbyo kotyè kou!

Po lè velâdzo, vo lécho dèvenâ du yô chon, lè Bârbè chètè, lè j'Orgoyâ, lè Kanon dè bou, lè Brâtha bâja, lè j'Inmoyâ, lè j'Âno ou bin lè Korbè!

Dèvejâ di dzin cherè pye dèlika. L'è po chin ke vo deri rin chu lè chobretyè di famiyè dè mon velâdzo.

ANNE MARIE YERLY

Ecoutez cet article en patois et en français sur www.lagruyere.ch

Le réaménagement des écoles en question

L'Exécutif souhaite réaménager ses bâtiments scolaires, bientôt vides. Les citoyens ont pu proposer des idées lors de la dernière **assemblée communale**.

VALENTIN CASTELLA

MÉZIÈRES. Comment transformer les bâtiments scolaires qui n'accueilleront bientôt plus aucun élève? C'est la question qui a animé l'assemblée communale de mercredi soir à Mézières. Pour rappel, la classe d'école enfantine de Berlens ne sera plus utilisée dès la prochaine rentrée. Les élèves commenceront leur cursus scolaire à Romont. Quant à l'école primaire de Mézières, elle ne devrait plus être active d'ici deux ou trois ans, une fois que le nouveau bâtiment scolaire de Romont sera construit.

Afin d'utiliser au mieux ces nouveaux espaces, l'Exécutif a invité les citoyens à transmettre leurs propositions concernant le site de Berlens. Celui qui sera libéré dans moins d'un mois. «Nous avons souhaité intéresser la population à l'avenir des bâtiments communaux, explique le syndic Jean-Claude Raemy. Cette initiative a, semble-t-il, été appréciée.»

Un lieu de rencontre?

Trois propositions ont été émises et présentées en assemblée. La première est de mettre cette salle, ainsi que deux petits locaux et une cuisine, à disposition des habitants pour organiser des activités et ainsi favoriser les contacts entre citoyens. La deuxième est d'utiliser cet espace pour vendre à bas prix des objets, meubles ou vêtements récupérés et d'utiliser l'argent récolté pour acheter de la nourriture et la



La salle de l'école enfantine de Berlens n'accueillera plus aucun élève d'ici à la fin de l'année scolaire. Des citoyens ont proposé quelques idées pour réaménager l'espace. JEAN-BAPTISTE MOREL

distribuer ensuite aux plus démunis de la commune. Enfin, un lieu de rencontre pour les aînés, les parents et les enfants, et éventuellement la création d'une crèche ont aussi été proposés. «A la suite de la présentation, aucun participant de l'assemblée n'est intervenu, reprend le syndic. Nous les avons informés qu'une table ronde serait organisée pour discuter de ces propositions et qu'un groupe de travail serait formé.»

L'Exécutif va également se pencher sur la question. «Toutes les propositions transmises encouragent la commune à mettre à disposition cet espace. L'objectif du Conseil est plutôt de le louer. J'espère que nous trouverons la meilleure solution d'ici cet automne.»

Quelques pistes

Le temps presse moins pour l'école primaire de Mézières, composée de quatre classes et de l'accueil extrascolaire.

«Même si quelques pistes se dessinent, nous n'avons aucun projet concret à présenter.» Deux certitudes toutefois: des travaux seront nécessaires et la commune ne vendra pas le bâtiment.

A noter encore que, lors de cette assemblée composée de 23 personnes, la modification des statuts du Réseau santé de la Glâne a été approuvée et que les différentes commissions ont été constituées. ■

Aquaculture et pendillards

POLITIQUE. La session d'été du Parlement s'est mise au goût (météorologique) du jour: de nombreux débats ont été «chauds», âge de la retraite pour les femmes, aide aux médias, la pandémie et la Loi Covid-19. Sans oublier, au cœur de ces trois semaines, les cinq votations fédérales du 13 juin – dont nous ne parlerons pas ici.

L'AVS, notre assurance de solidarité, est dans une situation financière plus que difficile. La réforme, qui doit permettre de stabiliser le premier pilier de prévoyance de notre population, passe donc par un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Cette opération, acceptée par 115 voix contre 64 au Conseil national, n'a rien de punitif: elle répond à un bon sens de solidarité et d'égalité. De nouvelles mesures d'accompagnement vont être maintenant examinées – il est indispensable, et urgent, d'aller de l'avant dans cette restructuration de l'AVS.

Deux sujets agricoles maintenant qui, s'ils peuvent paraître à première vue anecdotiques, ont néanmoins leur importance: l'aquaculture et les pendillards.

Aquaculture: ma motion, refusée par le plenum du Conseil national, visait à déclarer les poissons dans les installations aquacoles comme animaux de rente; ce qui aurait permis d'autoriser, dans une zone agricole, des bâtiments destinés à des installations piscicoles. Certes, le poisson est considéré comme un ani-

SOUS LA COUPOLE

mal sauvage, mais il est élevé et reproduit pour sa commercialisation et sa consommation.

Le marché du poisson évolue et sa consommation est en constante augmentation. Avec cette motion, nous aurions développé d'autres formes d'innovation dans l'agriculture, nous aurions soutenu une agriculture régionale et des produits de proximité, si chers aujourd'hui au consommateur. Une motion qui finira en queue de poisson, grâce au «non» de quelques parlementaires radicaux...

«Mon interpellation demande au Conseil fédéral de revenir à une surface de 1,5 m² par musicien avec, à la clé (de sol ou de fa, peu importe), le strict respect des plans de protection sanitaire.»

Pendillards: ils seront obligatoires à partir de 2022. Malgré la large majorité acquise au Conseil des Etats et la recommandation émise par la commission du Conseil national chargée

de l'examen, la majorité du Conseil national a rejeté la motion du conseiller aux Etats zougois Peter Hegglin. Cette motion proposait de maintenir le soutien financier à ces techniques d'épandage des lisiers, sans pour autant les rendre obligatoires. C'est par 102 voix contre 83 que cette proposition, soutenue par les praticiens de la branche, a été rejetée.

Encore un mot à propos de la pandémie: le Parlement a complété, et ainsi bouclé, la Loi Covid-19 en précisant les conditions de sortie de la crise. Mais l'avis de l'UDC, qui souhaitait mettre fin immédiatement à la «situation particulière» qui fixe aujourd'hui le cadre légal des interventions de la Confédération et des cantons, n'a pas été suivi.

De mon côté, j'ai déposé une interpellation demandant la levée des mesures de restriction pour les sociétés de musique en diminuant la surface autorisée pour les musiciens de 10 m² à 1,5 m². Pour nos fanfares et autres ensembles musicaux, la situation n'est plus jouable. Impossible de répéter à l'intérieur, d'organiser un concert en salle, surtout aussi pour des ensembles de jeunes très souvent accompagnés d'adultes. Mon interpellation demande au Conseil fédéral de revenir à une surface de 1,5 m² par musicien avec, à la clé (de sol ou de fa, peu importe), le strict respect des plans de protection sanitaire. Vive la musique! Et bel été à chacune et chacun! **PIERRE-ANDRÉ PAGE**



ANTOINE VULLIOD

Les Fribourgeois sont représentés sous la Coupole fédérale par sept conseillers nationaux et deux conseillers aux Etats. Parmi eux, trois Gruériens et un Glânois, tous de partis politiques différents. Pendant les sessions parlementaires, *La Gruyère* leur donne carte blanche, à tour de rôle, pour raconter les coulisses de leur travail, débattre d'un sujet qui fait l'actualité à Berne ou décrypter les impacts d'une décision sur la région. Aujourd'hui, place à l'UDC glânois Pierre-André Page. **GRU**